
Une hausse décevante...

En cette journée de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses et à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau taux horaire du salaire minimum, Illusion-Emploi exprime sa déception concernant la hausse du salaire minimum.

Le nouveau taux du salaire minimum régulier, ainsi que celui de l'industrie de la confection passe de 9,65 \$ à 9,90 \$, ce qui représente une augmentation de 0,25 \$. Pour les employéEs à pourboire, l'augmentation sera de 0,15 \$. Le taux actuel passe donc de 8,35 \$ à 8,50 \$.

Lors de la dernière campagne du FDNS et du dépôt de pétitions, le gouvernement s'était engagé à hausser le salaire minimum afin d'aider les bas salarié-e-s. Après trois hausses consécutives de 0,50 \$ en 2008, 2009 et 2010, qui nous avaient permis de nous rapprocher de l'atteinte de notre revendication, le gouvernement a choisi d'appliquer une hausse de 0,15 \$ en 2011 et de 0,25 \$ en 2012. L'écart entre notre revendication et le taux horaire s'agrandit à nouveau.

La hausse de 2012 est insuffisante et ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie de 3 % au Québec en 2011. Les effets des nouvelles hausses du budget (hausse de la TVQ de 1 %, de la taxe santé qui passe de 100 \$ à 200 \$ par année, de la taxe sur l'essence de 1 cent, des frais de scolarité à l'Université, du transport en commun, etc.) sont catastrophiques pour des bas salarié-e-s et encore plus lorsqu'il s'agit de personnes qui sont l'unique soutien de la famille. Ces augmentations diminueront grandement leur pouvoir d'achat et auront des impacts sur l'économie locale et régionale.

Une personne qui travaille 40 heures par semaine doit, par son revenu de travail, atteindre le seuil de faible revenu de Statistique Canada avant impôts pour une personne seule. En 2012, le taux général du salaire minimum devrait donc atteindre 11,20 \$. Actuellement une personne travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum se retrouve à près de 12 % sous le seuil de faible revenu.

Le Québec doit prendre exemple sur les autres provinces canadiennes qui ont pris des mesures importantes au cours des dernières années pour augmenter leur salaire minimum. En 2002, le taux du salaire minimum au Québec était le deuxième en importance au Canada; au 1^{er} mai 2012, il sera en queue de peloton, au 8^e rang. Il est nécessaire que le Québec emboîte le pas aux autres provinces canadiennes.

Le gouvernement doit se rappeler son engagement et sa responsabilité envers les bas salariéEs et appliquer une hausse du salaire minimum suffisante pour permettre à une personne de sortir de la pauvreté et de l'endettement.

Manon Brunelle
Illusion-Emploi

Groupe de défense et de promotion des droits des travailleuses et travailleurs non-syndiqués.